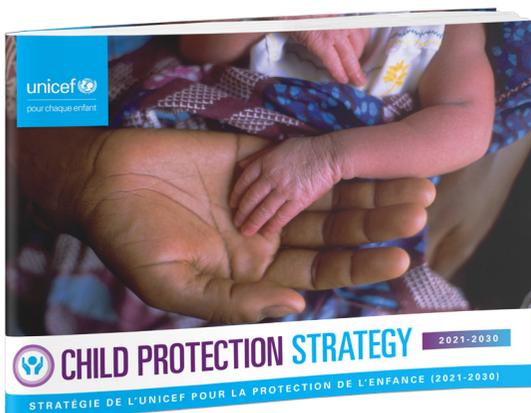




La protection de l'enfance est la prévention de l'exploitation, de la maltraitance, de la négligence, des pratiques préjudiciables et de la violence envers les enfants, ainsi que la réponse qui y est apportée. Elle est inscrite dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et intégrée dans les objectifs de développement durable (ODD). La protection de l'enfance est universelle : elle vise tous les enfants, partout dans le monde, qu'ils vivent dans des pays à revenu faible ou élevé.

Plus d'un milliard d'enfants sont victimes de violences chaque année. Les conséquences des violations de la protection de l'enfant sont désastreuses, profondes, durables et souvent fatales aux enfants. Le coût économique de la violence contre les enfants est estimé à 7 000 milliards de dollars annuels. La pandémie de COVID-19 a accentué les risques pour les enfants et réduit les services permettant de gérer ces risques.

Néanmoins, ces dernières années, il y a eu d'importants changements positifs dans le domaine de la protection de l'enfance. Les actions menées par les gouvernements et les communautés ont engendré une augmentation de l'enregistrement des naissances et un recul du travail des enfants, du mariage des enfants et des mutilations génitales



féminines. Au-delà de cela, nous avons appris qu'il est possible de prévenir les violations de la protection de l'enfance : des progrès peuvent être réalisés grâce à la volonté politique, au changement sociétal ainsi qu'à une science émergente des stratégies de prévention et d'intervention.

L'objectif de la présente Stratégie est de fournir une vision et un cadre stratégique clairs pour les actions de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfance pour la décennie 2020-2030, tout en permettant une flexibilité du travail en fonction des contextes nationaux et régionaux et des besoins locaux. Centrée sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la vision de cette Stratégie est de construire un monde où tous les enfants vivront à l'abri de la violence, de l'exploitation, de la maltraitance, de la négligence et des pratiques préjudiciables. Les objectifs de cette Stratégie s'inspirent essentiellement des objectifs de développement durable relatifs à la protection de l'enfance.

L'axe prioritaire de la Stratégie est la prévention. Notre ambition est de déployer à grande échelle des approches préventives au niveau des populations fondées sur des données probantes, non seulement dans les secteurs clés de la protection de l'enfance que constituent les services sociaux et la justice, mais également dans ceux de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et d'autres secteurs qui ont des responsabilités importantes et clairement établies en matière d'obtention de résultats relatifs à la protection de l'enfance. Parmi ces approches figurent l'accès universel à la justice, aux services de soutien parental et familial, à des écoles sûres et à la sécurité en ligne ainsi que l'adoption universelle de normes et de valeurs transformatrices.

Outre l'accent mis sur la prévention universelle, l'UNICEF veillera à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté. Avec nos partenaires, nous ferons en sorte que les interventions ciblent les enfants les plus exposés au risque de violations de la protection de l'enfance. Il s'agit notamment des enfants



L'axe prioritaire de la Stratégie est la prévention. Notre ambition est de déployer à grande échelle des approches préventives au niveau des populations fondées sur des données probantes...

vivant dans un contexte d'urgence humanitaire ou de crise, des enfants handicapés ou privés de protection parentale, ainsi que des enfants victimes d'autres formes de discrimination et d'exclusion. Là où les enfants seront victimes de violences, l'UNICEF coopérera avec ses partenaires pour renforcer l'accès aux services d'intervention afin de prévenir les récidives et de fournir des soins, un soutien et un accès à la justice.

Pour appuyer ces objectifs, la Stratégie adopte trois principales approches programmatiques interdépendantes :

- 1 La lutte efficace et à grande échelle contre les déterminants comportementaux, sociaux, culturels et économiques des violations en matière de protection de l'enfance ;
- 2 L'appui à des systèmes de protection de l'enfance inclusifs et efficaces permettant de prévenir les violations en matière de protection de l'enfance et d'y répondre ;
- 3 La prévention et la lutte efficace contre les violations en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire.

